Denis JACOPINI spécialiste RGPD vous donne son avis sur les applis qui pillent vos données personnelles sans vous le dire en abusant de votre consentement



Ces applis qui pillent vos données personnelles sans vous le dire en abusant de votre consentementExpedia, Hollister, Air Canada... sont autant d'applications disponibles sur iPhone et qui enregistreraient l'activité des utilisateurs sans leur permission. Ces données sont renvoyés aux développeurs pour « améliorer leurs services ».

Atlantico: Clics, données de saisie, changement de pages. Ces données ne seraient pas suffisamment masquées selon une enquête de TechCrunch. Elles permettraient de reproduire l'activité des utilisateurs. Concrètement quel est l'intérêt pour les entreprises outre l'optimisation des services?

Denis Jacopini : On ne veut pas forcément imaginer qu'elles font ça pour revendre nos données puisque la plupart confirment le contraire. Par contre, une chose certaine, c'est que l'exploitation de ces données par leurs services permet d'en savoir plus sur nos comportements et là nous pouvons devenir des cibles qualifiés pour des partenaires qui ne vont pas forcément disposer de données personnelles (mails, contacts,..) mais par contre ils auront nos choix et il suffira qu'ils entrent en contact avec un partenaire intéressé par certains profils pour qu'ils puissent directement vous contacter pour le compte de ces partenaires....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ? Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Ces applis qui pillent vos données personnelles sans vous le dire en abusant de votre consentement | Atlantico.fr

Une faille permet le vol de tous vos mots de passe sur macOS



Un chercheur en cybersécurité allemand a découvert un moyen de s'emparer de tous les mots de passe stockés sur un ordinateur Mac (comptes bancaires, adresse courriel, réseaux sociaux, etc.), mais il refuse de le dévoiler à Apple.

Linus Henze, un chercheur de 18 ans, a mis au point un logiciel malveillant capable de pénétrer dans les trousseaux d'accès, c'est-à-dire le gestionnaire de mots de passe inclus dans tous les ordinateurs Mac. Les utilisateurs qui se servent des trousseaux d'accès iCloud pourraient également se faire dérober leurs mots de passe utilisés sur d'autres appareils liés au compte, comme d'autres ordinateurs, des iPhone ou des iPad....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Une faille permet le vol de tous vos mots de passe sur macOS | ICI.Radio-Canada.ca

Un maire peut-il être nommé délégué à la protection des données ?



En aucun cas, a répondu le ministère de l'Intérieur à une question écrite d'un parlementaire. Reste que le « DPD » n'est pas forcément une personne extérieure à la collectivité, précise la Place Beauvau.

Depuis la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, un délégué à la protection des données (DPD) doit être désigné dans chaque collectivité. Mais ce référent peut-il être le maire luimême, s'interroge le sénateur (NI) Jean-Louis Masson ou doit-il être extérieur à la collectivité ?

Réponse du ministère de l'Intérieur : « En tant que responsable de traitement, le maire […] ne peut pas être désigné comme DPD. Ces deux entités sont par définition distinctes, le responsable du traitement devant désigner le DPD, et les rôles qui leur sont attribués par le RGPD étant différents …[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Le maire peut-il être nommé délégué à la protection des données ?

RGPD : Vous avez des droits sur vos données, profitez-en !



Selon un récent sondage Ifop, plus de la moitié des Français connait ses droits RGPD mais ne sait pas concrètement comment les exercer ! A l'occasion de la journée européenne sur la protection des données, la CNIL brise les idées reçues et rappelle les moyens permettant de les exercer.

Ouels sont vos droits ?

La palette de droits est large ! Vous pouvez par exemple demander à un site d'effacer une information gênante vous concernant, ou bien demander à ne plus figurer dans une base de données commerciale ou encore procéder à la suppression d'une information inexacte sur un document. Plus largement, le droit d'accès vous permet d'obtenir et de vérifier les données qu'un organisme détient sur vous. Enfin, le nouveau droit à la portabilité vous permet d'emporter une copie de vos données pour les réutiliser ailleurs, sur un service concurrent ou dans un tout autre contexte !

Comment les exercer ?

Depuis le RGPD, il est désormais plus simple et rapide d'exercer vos droits d'accès, d'effacement, d'opposition, mais à condition de savoir comment faire. La procédure est toujours la même :

- 1. rendez-vous sur le site de l'organisme pour trouver un moyen de contact. Le plus souvent un lien figure en bas de la page de l'organisme mène vers un formulaire ou l'adresse du délégué à la protection des données ;
- 2. si vous manquez de temps et d'inspiration, utilisez les modèles de courrier sur cnil.fr ;
- 3. envoyez ce message et n'oubliez pas d'enregistrer l'accusé de réception ou toute preuve permettant de dater votre démarche en cas d'absence de réponse.

Contrairement à ce qu'affirment certains organismes :

- Fournir un justificatif n'est pas systématique : pour exercer vos droits, l'organisme ne peut vous demander un justificatif qu'en cas de doute sérieux sur votre identité. Inutile donc, si vous effectuez votre démarche depuis votre compte en ligne ou bien si vous adressez cette demande avec l'e-mail qui a servi à votre inscription !
- **C'est gratuit** : dans certains cas, des frais raisonnables liés au traitement de votre dossier pourront vous être demandés, par exemple en cas de demande d'une copie supplémentaire.
- **C'est rapide :** le RGPD impose aux organismes de fournir une procédure simple et de vous répondre dans les meilleurs délais.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Vous avez des droits sur vos données, profitez-en ! | CNIL

Protection des données personnelles dans les collectivités : la longue route vers le RGPD





Protection des données personnelles dans les collectivités : la longue route vers le RGPD

En matière de protection des données personnelles, la mise en place du RGPD (Règlement général sur la protection des données) dans les collectivités locales de l'hexagone apparaît comme un fardeau dont certains se seraient bien passés.

RSSI et DPO aux commandes

En témoigne ce RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information) qui est également DPO (Data Protection Officer), c'est-à-dire délégué à la protection des données, d'une collectivité française d'une taille significative.

Interrogé sur la conformité réglementaire de sa collectivité vis-à-vis du RGPD, il réfléchit un instant et se montre à la fois précis et honnête. « Nous venons de créer un indice de maturité vis-à-vis du RGPD au sein de notre collectivité. Donc, il s'est posé la question de comment calculer ce pourcentage de maturité. Nous avons fait le choix de prendre une succession d'étapes et nous attribuons des points. Cela nous permet d'avoir un niveau de maturité par direction. L'objectif est de publier cet indicateur par direction » débute-t-il.

De 1% à 40% de conformité au RGPD selon les directions « Ce pourcentage dépend des directions...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Protection des données personnelles dans les collectivités : la longue route vers le RGPD | La Revue du Digital

Quelles différences entre urne électronique et urne papier ?





Le vote électronique est, depuis 2012, une solution de vote pour les élections sociales apportant de nombreux avantages et bénéfices aussi bien pour l'entreprise que pour les partenaires sociaux. Plusieurs centaines d'entreprises de tous les secteurs et de toute taille ont utilisé l'evoting avec succès durant les deux dernières occurrences des élections sociales. A la suite d'un retour d'expériences positif de celles-ci, nous proposons dans cet article d'expliquer comment et en quoi des bureaux de vote électronique diffèrent de bureaux de vote papier.

Qu'est-ce qu'une urne dans le vote électronique ?

Les urnes du vote électronique sont dématérialisées. Cela signifie qu'il n'existe plus de « boîtes » physiques à installer pour chaque catégorie de travailleur, multiplié par le nombre de bureaux de vote, multiplié par le nombre de sites géographiques/locaux différents où l'entreprise a décidé d'installer ses bureaux de vote.

Cette différence produit des bénéfices organisationnels pour faciliter la gestion de l'élection et l'accès au vote pour les électeurs. En effet :

- Quel que soit le site ou l'endroit physique de l'entreprise où votera l'électeur, ses bulletins iront de facto dans les urnes correctes qui correspondent à la bonne combinaison d'organe (CE ou CPPT) et de catégorie (Employé, Cadre, Ouvrier, Jeune travailleur).
- Alors que les urnes physiques doivent être surveillées et scellées durant leur transport et dans les locaux où elles sont installées, les urnes dématérialisées du vote électronique ne doivent pas être installées (gain logistique). Elles sont contrôlables et contrôlées de façon centralisée. De plus les urnes électroniques permettent au président du bureau de vote principal et aux témoins syndicaux de suivre en temps réel, s'ils le souhaitent, l'état de remplissage de chaque urne et le statut de l'élection (NDLR : nous reviendrons dans un prochain article expert sur le sujet de comment contrôler un vote électronique sans être informaticien).

Le tableau ci-dessous indique les avantages de l'urne dématérialisée (électronique):

Urnes - vote papier	Urnes - vote électronique
Les urnes sont des boîtes physiques.	Pas d'urnes physiques. Les urnes sont dématérialisées.
Une urne différente est à installer pour chaque site ET chaque bureau de vote ET chaque organe ET chaque catégorie de travailleur.	Une même urne peut être partagée entre différents site/bureau de vote (pour un organe catégorie donnée).
Les urnes physiques doivent être contrôlées par plusieurs groupes différents de personnes dans chaque bureau de vote.	Les urnes électroniques sont contrôlées centralement (et donc contrôlables par un seul groupe de personnes pour tous les sites et tous les bureaux de vote en même temps).
Les urnes doivent être installées et contrôlées physiquement.	Aucune installation physique requise. Une vérification des scellés électroniques est requis lors du dépouillement.
Les urnes doivent être manuellement déplacées.	Les urnes étant dématérialisées, aucun déplacement d'urne n'est requis.
Les bulletins des urnes doivent être dépouillés manuellement.	Le dépouillement est une simple opération d'addition après décryptage des bulletins individuels. Aucun dépouillement manuel laborieux requis.
Les urnes doivent être scellées manuellement avant dépouillement et transport.	Aucun scellement physique requis. Aucun transport de boîtes requis. Le scellement électronique apporte en plus la garantie de pouvoir répéter la procédure de dépouillemen si nécessaire.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes

pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Vote électronique pour les élections sociales : quelles différences entre urne électronique et urne papier ? — BECI

Journée mondiale de la protection des données — Commentaire de Veritas



La journée du 28 janvier prochain sera consacrée à la protection des données, il s'agira de la première journée de sensibilisation depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (GDPR) en Europe....[Lire la suite sur la source]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945



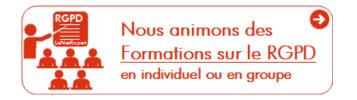


Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

L'Union européenne juge que le Japon protège bien les données personnelles





L'Union européenne juge que le Japon protège bien les données personnelles

L'Union européenne annonce que le système de protection des données personnelles au Japon est satisfaisant. Entre l'Union européenne et le Japon, la circulation des données personnelles se fait désormais sans entraves....[Lire la suite sur la source]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Evénement du secteur de la Sécurité les 6 et 7 mars à Marseille : AccesSecurity



La 3ème édition d'AccesSecurity, ouvrira ses portes à Marseille les 6 et 7 mars 2019. Cybersécurité, IA et Big Data sont au coeur des Serious games et des Ateliers organisés durant les deux jours du salon.

- Des Serious games dédiés aux DSI et aux RSSI: Résoudre en un temps donné des énigmes liées à la cybersécurité, décrypter du code pour trouver un mot de passe, trouver des combinaisons binaires pour ouvrir un cadenat, les élèves du CESI d'Aix-en-Provence, en
- 5^{ième} année d'alternance informatique et en formation de manager de la sécurité des SI mettent à l'épreuve les compétences des professionnels !

Mercredi 6 et jeudi 7 mars, 3 sessions par jour: 10h30 - 11h15, 12h-12h45, 16h-16h45 sur inscription

- Des Ateliers pratiques: de l'Intelligence Artificielle qui protège des cybermenaces à la sécurisation du cloud et des systèmes de sécurité physique et autres dispositifs d'accès aux menaces sophistiquées... 8 Ateliers pratiques aux applications concrètes seront développés sur les deux jours de salon par les exposants.

Mercredi 6 mars

- 14h30-15h15 **SOLIANI EMC MICROTEST** Solutions innovantes de blindage EMC pour la Cybersécurité
- 15h30-16h15 GENETEC Les systèmes de sécurité physique et les dispositifs comme les caméras ou les lecteurs de cartes de contrôle d'accès sont plus intelligents et plus puissants que jamais. Mais est-ce que ce système de sécurité est vraiment sécurisé ?

 Jeudi 7 mars
 - 09H30-10H15 DARKTRACE IA et réponse autonome, une nouvelle approche pour faire face aux menaces informatiques
 - 10h30-11h15 VADE SECURE Phishing, Spear Phishing : Découvrez comment les hackers déjouent votre vigilance !
- 11h30-12h15 MIEL CYMULATE : Simulation de cyberattaques. Pensez et agissez comme un hacker
- 14h30-15h15 **QUALYS** : Vers une nouvelle approche de la sécurité du cloud
 - 15h30-16h15 **BITDEFENDER** Dissection d'une cyberattaque : détection, investigation et réponse
 - 16h30-17h15 MAILINBLACK Protéger l'ensemble des données qui transitent par email, un enjeu sociétal déterminant

Retrouvez le programme des Ateliers
Retrouvez le programme complet du Colloque

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Boîte de réception (782) — denis.jacopini@gmail.com — Gmail

Les données personnelles de 40 000 intérimaires exposées sur Internet



A la suite d'une « erreur humaine », les profils de milliers d'utilisateurs de Mistertemp, une agence d'intérim en ligne, ont été accessibles en ligne sans protection.

Plusieurs dizaines de milliers de profils d'intérimaires gérés par l'entreprise d'intérim Mistertemp ont été librement accessibles pendant au moins trois semaines sur Internet, selon un chercheur en sécurité informatique....[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





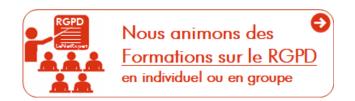
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

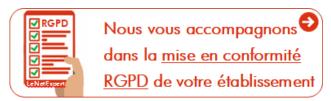
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Les données personnelles de 40 000 intérimaires exposées sur Internet